

Reconnaissant en outre que le secteur auquel il faut accorder immédiatement la priorité et qui aura un effet majeur sur l'offre de produits alimentaires et sur les prix de ces produits est le secteur des engrais.

Comprenant qu'un effort multilatéral d'urgence de la communauté mondiale permettrait de livrer rapidement et rationnellement aux pays en voie de développement qui en ont le plus besoin les quantités d'engrais et de pesticides qui leur sont nécessaires d'urgence.

Considérant qu'il faut d'urgence augmenter l'offre d'engrais aux pays en voie de développement, les aider à financer leurs importations d'engrais et leur fournir l'assistance technique et financière nécessaire pour transformer leurs propres matières premières en engrais semi-finis ou finis.

1. *Prie* le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture :

a) D'établir immédiatement un plan d'opérations d'urgence pour accroître l'offre d'engrais aux pays en voie de développement, y compris la constitution d'un fonds commun d'engrais, et de convoquer une session d'urgence du Conseil de cette organisation pour approuver le plan d'opérations et le mettre en œuvre;

b) D'inviter les pays à fournir des engrais à ce fonds commun ou à verser des contributions en espèces pour financer l'achat d'engrais destinés audit fonds;

c) D'inviter les pays en voie de développement à présenter des demandes pour obtenir des engrais de ce fonds commun sous forme de dons ou de subventions;

d) De diffuser largement de toute urgence une analyse de la situation mondiale en ce qui concerne l'offre et la demande d'engrais et de pesticides, notamment une analyse de ce qui empêche l'augmentation de la production et de ce qui cause la sous-utilisation de la capacité de production actuelle;

2. *Demande* aux pays développés producteurs d'engrais et de pesticides d'accroître sensiblement leurs exportations à destination des pays en voie de développement à des prix raisonnables, compte tenu des graves difficultés auxquelles se heurtent ces derniers en matière de balance des paiements, et d'augmenter particulièrement leur production à cet effet;

3. *Demande* aux pays développés et autres pays qui sont en mesure de le faire, ainsi qu'aux institutions internationales, de fournir une assistance technique et financière et des biens d'équipement à des conditions aussi favorables que possible aux pays en voie de développement de façon à leur permettre d'utiliser intégralement leur capacité de production actuelle;

4. *Prie instamment* la communauté internationale, et surtout les pays développés, de fournir l'assistance financière et technique nécessaire aux pays en voie de développement pour qu'ils puissent transformer leurs propres matières premières en engrais semi-finis ou finis;

5. *Demande* à la Conférence mondiale de l'alimentation d'examiner, notamment, les aspects à moyen terme et à long terme du problème des engrais;

6. *Prie* le Secrétaire général de porter d'urgence ces propositions à l'attention de tous les Etats

Membres, de demander à ces derniers une réponse immédiate et positive et de présenter un rapport préliminaire oral sur les réponses qu'il aura reçues au Conseil économique et social lors de sa cinquante-septième session.

1895^e séance plénière
14 mai 1974

1837 (LVI). Fonds de roulement des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles

Le Conseil économique et social,

Rappelant la résolution 3167 (XXVIII) de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1973, portant création du Fonds de roulement des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles.

Se rendant compte qu'il est nécessaire d'élargir et d'intensifier les activités des organismes des Nations Unies pour répondre à la nécessité d'une exploration plus poussée des ressources naturelles dans les pays en voie de développement, afin d'accélérer le développement économique de ces pays.

1. *Invite* tous les Etats Membres à contribuer volontairement au Fonds de roulement des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles de façon à faciliter le démarrage rapide de ses opérations;

2. *Invite en outre* les institutions et organismes des Nations Unies, en particulier la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, à coopérer de façon positive aux opérations du Fonds de roulement.

1895^e séance plénière
14 mai 1974

1838 (LVI). Organisation de la huitième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient

Le Conseil économique et social,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la septième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient⁷, qui s'est tenue à Tokyo du 15 au 27 octobre 1973.

Satisfait de la précieuse contribution que la Conférence a apportée au progrès des travaux cartographiques entrepris dans les pays de la région aux fins de leurs projets de développement économique et social.

Prenant note de la recommandation de la Conférence tendant à ce que la huitième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient se tienne en Indonésie en octobre/novembre 1976.

Notant également avec gratitude que le Gouvernement indonésien a offert d'accueillir la Conférence qui se tiendra en Indonésie pendant deux semaines au cours de l'automne 1976 et d'accorder sa pleine coopération à cet égard.

1. *Prie* le Secrétaire général de prendre les dispositions nécessaires, conformément à la résolution 2609 (XXIV) de l'Assemblée générale, en date du

⁷ E/5448 et Add.